

G.F.M/30/08/93
REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

=====
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

=====
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

=====
DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES
=====

93-598 DU 6 DECEMBRE 1993
DECRET N° _____/MFPRA/DGFP/DGCA portant
Titularisation et Nomination au titre de
l'année 1986, de Monsieur MABIALA (Gilbert)
Ingénieur Stagiaire des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des services Techni-
ques (Travaux Publics).


LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960, fixant le
statut commun des cadres de la catégorie AI des services
Techniques ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/130 du 9 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 63/31 du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectuées les stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65/170 du 25 Juin 1965 règlemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du
5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fon-
ctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif
aux effets financiers des avancements des reclassements, des
révisions administratives et des titularisations ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant
organisation des intérim des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès Verbal de la Commission Administra-
tive Paritaire d'Avancement, réunie à Brazzaville, le 13 Mai
1993 ;

DECRETE :

MF

~~1/1~~

Article 1er : Monsieur MABIALA (Gilbert), Ingénieur Stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics) en service à la Direction Générale des ~~Travaux~~ et Aménagements (~~CPA~~) à Brazzaville, est titularisé au titre de l'année 1986 et nommé au 1er échelon de son grade, indice 830 pour compter du 24 Juillet 1986 ACC = néant .

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue l'ancienneté neté pour compter de la date ci-dessus indiquée, et de la solde pour compter du 1er ~~juillet~~ 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera -/-

Brazzaville, le 6 Décembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives

Jean Prosper ROYO

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS :

- JORC.....1
- DGFP/DGCA.....3
- BST/DGCA.....1
- DGB/BS.....3
- DGCF.....2
- CRF.....2
- DC.....2
- MTPCUH.....2
- DGCUH/DAF.....2
- SGG/BC.....3
- Intéressé.....1
- Dossier.....3/25